



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/197
18 janvier 2000

Cinquante-quatrième session
Point 97, b, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/54/585/Add.2)]

54/197. Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 53/172 du 15 décembre 1998 sur la crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement,

Prenant note de la Réunion régionale de haut niveau consacrée à la mise en place d'un système financier international stable et prévisible et à son impact sur le développement social, tenue à Mexico du 5 au 7 septembre 1999, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, afin de contribuer au processus lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/172,

Considérant que la mondialisation croissante des marchés financiers et des mouvements de capitaux présente aux gouvernements, aux institutions financières multilatérales et à la communauté internationale des problèmes nouveaux et leur offre des possibilités nouvelles pour ce qui est de mobiliser des ressources suffisantes et plus stables pour le développement économique et le bien-être social,

Soulignant qu'il importe de prévoir des ressources financières suffisantes pour le développement de tous les pays, en particulier les pays en développement, notamment au moyen de flux financiers publics et privés, du commerce international, de l'aide publique au développement, et d'un niveau suffisant de financement pour l'allègement de la dette, en particulier dans le cadre de l'accord sur un plan général de financement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, ainsi que de la mobilisation des ressources

intérieures, et qu'il importe que l'examen complet et cohérent de ces questions se poursuive dans le cadre du dialogue et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods,

Profondément préoccupée par la diminution continue de l'aide publique au développement, qui représente un apport extérieur appréciable pour le financement du développement et un moyen important d'aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à créer les conditions permettant d'éliminer la pauvreté et de répondre aux besoins sociaux de base, surtout quand les flux de capitaux privés sont insuffisants ou absents,

Soulignant qu'il importe de trouver une solution durable à la difficulté qu'ont les pays en développement à honorer leurs obligations au titre de la dette extérieure et du service de la dette, afin de dégager les ressources nécessaires au financement de leurs efforts de développement, et saluant dans ce contexte l'initiative de Cologne lancée en juin 1999 et les récentes décisions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sur l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, qui devrait permettre un allègement plus important, plus large et plus rapide de leur dette et, soulignant à ce sujet la nécessité d'un partage juste, équitable et transparent de la charge entre la communauté des créanciers publics internationaux et les autres pays donateurs,

Notant l'établissement par le Fonds monétaire international de lignes de crédit pour imprévus et les efforts faits pour créer et renforcer les réserves régionales dans certaines régions,

Affirmant qu'il faut que les futures négociations commerciales multilatérales aboutissent, notamment, à un élargissement de l'accès aux marchés des biens et services dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement, en particulier les moins avancés, car le commerce est un important moyen de dégager des ressources financières pour leurs efforts de développement,

Consciente de la nécessité d'étendre les avantages de l'intégration croissante des marchés mondiaux à toutes les nations et à tous les peuples, en particulier aux pays en développement, surtout les moins avancés, et notant que, si un certain nombre de pays en développement ont pu tirer parti de la mondialisation financière, ils n'ont pas tous profité de ces flux financiers, qui peuvent être insuffisants ou absents, ou sont trop concentrés pour satisfaire leurs besoins, en particulier dans le cas des pays les moins avancés, et qu'il faut donc étendre les apports de capitaux privés tout en réduisant les risques d'instabilité et élargir l'accès des pays en développement à ces capitaux,

Notant qu'une réglementation financière est souhaitable de façon que la mobilité des capitaux profite aux pays en développement au lieu de compromettre leurs efforts de développement, et notant en particulier que les capitaux spéculatifs à court terme, en raison de leur grande instabilité, peuvent souvent avoir un effet contraire aux objectifs à long terme des pays en développement,

Regrettant que les crises financières récentes aient entraîné un ralentissement notable de la croissance économique de beaucoup de pays en développement et d'autres pays touchés, et des effets négatifs sur leur développement social, l'impact le plus grave s'exerçant sur les plus vulnérables, et notant à ce propos que si certaines régions et certains secteurs surmontent certains des effets les plus visibles des crises, il demeure nécessaire de poursuivre tout un ensemble de réformes pour renforcer le système financier international et adopter également un cadre économique et juridique, tout en réaffirmant qu'il importe que chaque pays continue à s'efforcer d'éviter la répétition de ces crises,

Considérant que les crises financières récentes ont mis en évidence les lacunes du système financier international et soulignant l'urgente nécessité de continuer à travailler à un vaste ensemble de réformes afin de renforcer et de stabiliser le système financier international, de façon à lui permettre de répondre plus efficacement et sans retard aux nouveaux défis du développement dans le cadre de l'intégration financière mondiale,

Soulignant que l'Organisation des Nations Unies, en s'acquittant de sa fonction de promotion du développement, en particulier des pays en développement, joue un rôle important dans les efforts internationaux visant à dégager le consensus international indispensable à la poursuite du vaste ensemble de réformes nécessaires pour que le système financier international, renforcé et stabilisé, puisse mieux répondre aux défis du développement, en particulier dans les pays en développement, et favoriser l'équité économique et sociale dans l'économie mondiale,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général¹ et de la note de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement² sur la crise financière et ses effets sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement, du rapport de l'Équipe spéciale du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies intitulé «Vers une nouvelle architecture financière internationale»³, de *La situation économique et sociale dans le monde, 1999*⁴ et du *Rapport sur le commerce et le développement, 1999*⁵;

2. *Insiste* sur la nécessité de renouveler les efforts déployés aux niveaux national, régional et international en vue de promouvoir la stabilité financière internationale et, à cette fin, d'améliorer les capacités d'alerte rapide, de prévention et d'intervention permettant de réagir à temps face à l'émergence de crises financières et d'empêcher leur extension, en adoptant une perspective globale et à long terme, tout en veillant à relever les défis du développement et à protéger les pays et les groupes sociaux les plus vulnérables;

3. *Souligne* qu'il importe de créer un environnement international porteur en s'appuyant sur les efforts énergiques et concertés que doivent déployer tous les pays et toutes les institutions pour promouvoir le développement économique mondial et, à cette fin, demande à tous les pays, en particulier aux grands pays industrialisés qui exercent une forte influence sur la croissance économique mondiale, d'adopter et d'appliquer des mesures coordonnées propices à la croissance économique mondiale et à la stabilité financière internationale, et de promouvoir un environnement économique extérieur favorable à un redressement économique étendu, notamment au plein redressement des pays touchés par la crise;

4. *Constate* l'importance de la stabilité financière internationale et, à cet égard, invite les pays développés, en particulier les grands pays industrialisés, à veiller à ce que leurs politiques macroéconomiques tiennent compte des priorités de la croissance et du développement, en particulier des pays en développement;

¹ A/54/471.

² A/54/512/Add.1.

³ Voir www.un.org/esa/coordination/ecesa/eces99-1.htm.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.99.II.C.1.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.99.II.D.1.

5. *Souligne* l'importance, au niveau national, d'institutions capables de contribuer vigoureusement à la croissance et au développement, en s'appuyant notamment sur des politiques macroéconomiques saines et des politiques visant au renforcement des systèmes de réglementation et de supervision des secteurs financiers et bancaires nationaux, y compris des arrangements institutionnels appropriés tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination des mouvements de capitaux internationaux;

6. *Considère* qu'il importe d'accélérer la croissance et le développement des pays les moins avancés, qui demeurent les plus pauvres et les plus vulnérables de la communauté internationale, et demande aux partenaires de développement de continuer de s'efforcer d'accroître l'aide publique au développement ainsi que leurs efforts visant à alléger le fardeau de la dette, améliorer l'accès aux marchés et renforcer le soutien de la balance des paiements;

7. *Souligne* qu'il importe de poursuivre, au sein des institutions et dans les enceintes appropriées, un dialogue constructif entre pays développés et pays en développement, notamment aux niveaux régional et sous-régional, sur la nécessité pour la communauté internationale de continuer à chercher de concert des moyens de faciliter la stabilité financière et de renforcer et réformer le système financier international et, à cet égard, réaffirme qu'il importe que les pays en développement participent plus largement et plus activement aux processus décisionnels économiques internationaux, afin de promouvoir des institutions et des arrangements financiers internationaux plus efficaces où tous les intérêts pertinents puissent être effectivement représentés;

8. *Encourage* le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods à approfondir leur concertation en vue de promouvoir l'important train de réformes devant déboucher sur une architecture financière internationale qui reflète les intérêts mondiaux de la communauté internationale et, à cet égard, recommande qu'à leur prochaine réunion de haut niveau, ils examinent en priorité les modalités devant déboucher sur un système financier international renforcé et plus stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement, et de promouvoir l'équité économique et sociale dans l'économie mondiale;

9. *Souligne* que les institutions financières internationales devraient, lorsqu'elles donnent des orientations et appuient les programmes d'ajustement, veiller à ce qu'ils tiennent compte de la situation spécifique des pays concernés et des besoins particuliers des pays en développement et contribuent aux meilleurs résultats possibles du point de vue de la croissance et du développement, y compris l'élimination de la pauvreté, notamment en protégeant les niveaux de dépenses sociales fixés par chaque pays conformément à ses stratégies nationales de développement économique et social;

10. *Souligne également* qu'il faut définir plus précisément le rôle et améliorer les capacités des institutions financières internationales, régionales et sous-régionales en ce qui concerne la prévention, la gestion et le règlement à bref délai et de façon efficace des crises financières internationales et encourage à renforcer le rôle stabilisateur des institutions et arrangements financiers régionaux et sous-régionaux dans le traitement des questions monétaires et financières, conformément au mandat de chaque institution, et prie les commissions régionales de lui présenter leurs vues sur la question à sa cinquante-cinquième session dans les rapports qu'elles présentent régulièrement au Conseil économique et social;

11. *Souligne en outre* qu'il importe de mettre en place des capacités et des modalités d'alerte rapide pour prévenir la menace de crise financière ou, selon les cas, prendre en temps voulu les mesures nécessaires

pour y faire face et, à cet égard, encourage le Fonds monétaire international et les autres institutions internationales et régionales compétentes à poursuivre leurs efforts pour contribuer à ce processus;

12. *Insiste* sur la nécessité d'améliorer la stabilité financière mondiale, notamment en fournissant aux institutions financières internationales, en particulier au Fonds monétaire international, des ressources suffisantes pour fournir en temps opportun des moyens de financement d'urgence aux pays touchés par des crises financières;

13. *Souligne* que la libéralisation des mouvements de capitaux doit s'effectuer de manière ordonnée, progressive et bien échelonnée de façon à laisser aux pays le temps de renforcer leur capacité de faire face à ses conséquences, et insiste sur l'importance essentielle de systèmes financiers intérieurs solides et d'une réglementation prudentielle efficace, invite le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les organes réglementaires internationaux compétents à contribuer à ce processus et, à ce sujet, considère que tous les pays doivent conserver leur autonomie de gestion des mouvements de capitaux conformément à leurs priorités et besoins nationaux;

14. *Réaffirme* la nécessité de consolider le système financier international et national en mettant en place une surveillance nationale, régionale et internationale plus efficace des secteurs publics et privés, fondée, notamment, sur l'amélioration de la disponibilité et de la transparence de l'information, s'il y a lieu, et d'éventuelles mesures supplémentaires en matière de réglementation et de divulgation volontaire concernant les opérateurs présents sur les marchés financiers, y compris les investisseurs institutionnels internationaux, en particulier s'agissant des opérations à fort degré d'endettement et, à ce sujet, réaffirme également qu'il importe de continuer à travailler, dans les enceintes appropriées, sur les questions relatives à la surveillance, la transparence et la divulgation, la réglementation et la supervision;

15. *Souligne* qu'il importe de renforcer la collaboration entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans des domaines précis, comme le secteur financier, où leur collaboration est nécessaire, en tenant compte du mandat propre des deux institutions, et souligne également qu'il faut que les institutions qui cherchent à remédier aux crises financières gardent à l'esprit l'objectif d'ensemble du développement à long terme;

16. *Demande* la reprise des efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour obtenir une plus grande participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises financières et, à cet égard, insiste sur l'importance d'une répartition plus efficace du coût des ajustements entre les secteurs public et privé et entre les débiteurs, créanciers et investisseurs, et prie la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de l'informer, à sa cinquante-cinquième session, des travaux qu'elle a entrepris à cet égard;

17. *Demande à nouveau* à la communauté internationale de déployer des efforts aux niveaux national, régional et international en vue de réduire au minimum les effets négatifs de l'instabilité excessive des flux financiers mondiaux, réaffirme à cet égard qu'il faut envisager de mettre en place des cadres réglementaires pour les flux de capitaux à court terme et le commerce des devises, et invite le Fonds monétaire international et les organismes réglementaires compétents à contribuer à ce processus;

18. *Souligne* qu'il importe de fonder les analyses du risque souverain faites par des organismes privés sur des paramètres objectifs et transparents et, à cet égard, invite les organismes réglementaires nationaux, régionaux et internationaux compétents à contribuer à la définition de normes appropriées pour faire en sorte

que les organismes d'évaluation des risques fournissent régulièrement et en temps voulu des informations complètes et fiables;

19. *Engage* la Banque mondiale et les banques régionales de développement à continuer d'aider les gouvernements à affronter les conséquences sociales de la crise, en particulier en renforçant les dispositifs de protection sociale dans les pays en développement, notamment en faveur des groupes les plus vulnérables, sans perdre de vue les objectifs du développement à long terme;

20. *Prie* le Secrétaire général d'appuyer, notamment avec le concours des commissions régionales et d'initiatives régionales et sous-régionales, la recherche en cours de mesures propres à stabiliser et rendre plus prévisible le système financier international pour qu'il soit capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement et, à cet égard, le prie de lui faire part, à sa cinquante-cinquième session, des résultats de ses initiatives;

21. *Prie également* le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, y compris la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et en consultation avec les institutions de Bretton Woods, de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session de l'application de la présente résolution, au titre de la question subsidiaire intitulée «Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés», en présentant une analyse des tendances actuelles des flux financiers mondiaux et des recommandations concernant l'élaboration d'un programme global devant déboucher sur un système financier international renforcé et plus stable qui soit capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, en particulier dans les pays en développement, et de promouvoir l'équité économique et sociale dans l'économie mondiale;

22. *Prie* le Président de l'Assemblée générale de transmettre la présente résolution au Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale et au Conseil d'administration du Fonds monétaire international en les invitant à l'examiner lorsqu'ils débattront de cette question.

87^e séance plénière
22 décembre 1999